

Questions des DP CGT d'Avril 2010 :

Corinne Pecqueur, Rose Casadesus, Geneviève Gendreau et Rachid Hamdia

1. Le nettoyage des moquettes n'a pas été effectué correctement, cela a été fait à la « va vite » et superficiellement. Que comptez-vous faire pour que le nettoyage soit enfin fait correctement ?

Réponse : Nous n'avons pas la même appréciation de la qualité du nettoyage et nous n'avons pas non plus eu de remarques particulières des salariés sur ce point.

2. Pouvez-vous effectuer un contrôle de la qualité de l'air sur les plateaux ?

Réponse : Nous sollicitons l'UGI pour un contrôle qualité de l'air et connaître la dernière date de nettoyage des filtres des convecteurs.

3. Cela fait 3 semaines que la réunion sur la restauration a eu lieu et aucune communication n'a été faite, quand comptez-vous la faire ?

Réponse : Une communication vers les DSCO et le CE a été réalisée en mars. Une communication vers les salariés est en cours de réalisation.

4. Où en est le dossier sur la restauration car le 01/06 arrive à grand pas ?

Réponse : Voir réponse à question précédente. Une réunion est prévue avec La Poste début mai.

5. Vous deviez faire un nouveau sondage sur la restauration afin fin mars, à ce jour rien n'a été fait, pourquoi ?

Réponse : Des éléments nouveaux ont été pris en compte dans les négociations ce qui a entraîné un retard dans la communication.

6. Pouvez-vous attribuer des badges de cantine aux derniers arrivants qui le souhaitent à la place des tickets restaurants ?

Réponse : A ce jour non ; c'est demandé dans les négociations en cours.

7. Vous nous dites que le manager et le salarié sont informés des annulations Sarbox, ce qui est faux. Pouvez-vous remédier à ce problème ?

Réponse : A notre connaissance, l'information est faite aux managers et salariés concernés ; si il y a eu un oubli, nous n'en avons pas été informés. Il nous faut creuser ce point car il peut s'agir de cas d'OT annulés tardivement ou de contrôle Sarbox (pièces manquantes, dossier non conforme,...)

8. Où en est la négociation avec l'entreprise Xerox afin de revoir le parc des mopieurs ?

Réponse : Nous ne sommes qu'utilisateurs, nous faisons remonter nos souhaits et nos besoins, mais la décision finale ne nous appartient pas. Notre demande est cependant prise en compte notamment dans le cadre du projet de certification ISO 14001 du bâtiment Château d'Eau.

9. Quel sera le montant de la prime d'intéressement et quand sera-t-il versé ?

Réponse : Le montant est différent selon les salariés, il n'y a pas un montant unique. Le versement sera effectué sur la paie de Mai ou placé si c'est le choix du salarié sur son PEG/PERCO. Toutes les infos seront consultables sur Anoo + courrier individuel à chaque salarié.

10. Quand aurons-nous un 13^{ème} mois ?

Réponse : Hors champ DP

11. La note de 10 mn de log et délog a été distribuée à certaines équipes, qu'en est-il pour les 10 mn de pause toutes les 2 h ?

Réponse : La diffusion simultanée des deux notes a été réalisée. Le responsable de plateau refait un point précis avec chaque manager pour vérification.

12. Les 2 JTL supplémentaires vont-ils être attribués à tous les salariés ?

Réponse : Cette mesure s'applique à tous les salariés de France Télécom présents dans l'entreprise en 2010 qui bénéficient déjà de JTL. Cette information est disponible et développée sur Anoo. Si une évolution de cette règle est prise en compte pour les salariés ne bénéficiant pas de JTL, une communication sera faite via l'intranoo.

13. A quelle date sera versée l'augmentation managériale ?

Réponse : A la date anniversaire du contrat ou de l'entrée FT du salarié. Les décisions seront prises en mai avec application en juin : effet rétroactif pour ceux dont la date anniversaire est antérieure au mois de juin et à la date anniversaire pour les autres.

14. A quelle date sera versée l'indemnité de congé payé ?

Réponse : Normalement elle sera versée en Septembre, comme habituellement.

15. Pourquoi tous les CDD ont été reconduits sauf une ?

Réponse : 1 CDD transformé en CDI

1 CDD prolongé jusqu'au 31 Juillet 2010

1 CCD non prolongé

Le choix s'est fait selon des critères de performance, de comportement, de potentiel,...

Questions des DP SUD d'Avril 2010

Emmanuelle Agnet, Bruno Philippeau, Patrice Pouzet

1-Quand aurons nous la procédure concernant le décompte horaire sur Bordeaux vu que nous sommes en zone test ?

Réponse : Nous sommes en attente des documents et procédures de l'état major AG Pro.

2- Certains salariés nous informent qu'on leur demande de faire un déclaratif seulement quand ils sont en retard, pourquoi ?

Réponse : Nous n'avons pas connaissance de cette pratique, tant que le test n'est pas commencé, le fonctionnement demeure comme auparavant.

3- Malgré notre intervention auprès de M Thierry Decock , ce même salarié s'est vu répondre que c'était à cause, des délégués du personnel et à leur demande que l'on devait faire ce décompte : pouvez-vous expliquer et justifier?

Réponse : Un rappel a été fait à chaque manager sur les raisons précises de la mise en place de ce suivi, à savoir la mise en conformité avec le droit du travail. Un amalgame est peut être fait par les salariés compte tenu de la récurrence des questions DP sur ce même thème.

4- En complément de la question 3 le décompte des horaires n'est pas seulement le décompte des retards : comment le justifier par rapport au droit du travail?

Réponse : Nous sommes bien en phase avec cette remarque, il s'agit du comptage du temps de travail dans toutes ces composantes.

5-Avez-vous le calendrier des promotions pour le second semestre ?

Y aura-t-il des postes à reconnaissance de compétence

Réponse : Notre dossier SOA est remonté depuis plusieurs semaines, la validation finale est aussi liée à la signature de l'accord salarial 2010 d'où un délai plus long.

6-La direction France Telecom a affiché des recrutements de CDI cette année, est ce que le 1016 va de nouveau recruter des CDI dans ce cadre ?

Réponse : Un recrutement a été réalisé en Avril ; il est probable que nous ayons d'autres possibilités en 2010.

7-Avez-vous eu une réponse du pôle juridique concernant l'affichage des coordonnées bancaires sur le bulletin de salaire ?

Réponse : Le service juridique a saisi la correspondante CNIL du Groupe France Télécom. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

8-Où en sont les concertations concernant la cantine ?

Suite à votre réunion du 22 Mars nous n'avons pas eu de communication contrairement à ce qui était indiqué dans votre réponse, pourquoi?

Réponse : Une communication vers les DSCO et le CE a été réalisée en mars. Une communication vers les salariés est en cours de réalisation. Des éléments nouveaux ont été pris en compte dans les négociations ce qui a entraîné un retard dans la communication.

9-Où en est la procédure concernant le recyclage du papier et la mise en place de destructeur de document sur le plateau ?

Réponse : Cette demande sera prise en compte dans le cadre du projet de certification ISO 14001 du bâtiment Château d'Eau.

10-Les objectifs commerciaux pour le mois d'avril sont énormes et plus importants que mars alors qu'il y a des vacances scolaires. Pour quelle raison une telle augmentation ?

Réponse : L'AgPro a dépassé tous ses objectifs sur le T1 et pour certains KPI, le résultat est deux fois plus élevé que l'objectif. Notre ambition est toujours d'être l'acteur de référence sur ce marché, les objectifs du T2 sont donc bien plus élevés que ceux du T1. Par conséquent, notre zone voit ses propres objectifs augmenter. Le poids d'Avril est de 33% du trimestre (on se base sur l'analyse historique des ventes / semaine).

11-Des bruits de couloirs courent concernant le % de pauses prises comme critères de professionnalisme : pourquoi utiliser un tel critère ? Les pauses font partie intégrante du temps de travail sur nos plateaux téléphoniques et sont une obligation reconnue. Est-ce une chasse à la pause ?

Réponse : Les temps de pause sont réglementés donc nous ne faisons pas la chasse aux temps de pause. Cependant, il est de la responsabilité de la ligne managériale de contrôler les abus (dans ce domaine comme dans d'autres).

12-Où trouve t on le règlement intérieur de l'agence pro ?

Réponse : Dans le bureau RH. Un affichage des accords va être réalisé sur le plateau fin avril/début mai.

13-Comment France Telecom compte mettre en place la reforme des indices de la catégorie B ?

Réponse : En attente d'informations descendantes de la filière RH.

14-En complément de la question 13 : Les salariés concernés devront-ils en faire une demande ou celle ci se fera directement sur leur prochain bulletin de salaire ?

Réponse : En attente d'informations descendantes de la filière RH. Normalement la mise en place sera automatique et réalisée directement par le CSRH.

15-En complément de la question 13 : Y aura t il un effet rétroactif à compter de janvier 2010 ?

Réponse : En attente d'informations descendantes de la filière RH.

16-Reprise question 4, SUD, concernant la journée de solidarité. Nous avons bien pris note que cela découlait de la décision unilatérale N° 43 du 27 mars 2009.

Contrairement à ce qui nous a été indiqué le delta d'heure à récupérer n'est pas la moyenne horaire mais une journée habituelle ramenée à 7h, donc, par exemple, un salarié faisant une journée habituelle de 9h doit récupérer 2h. Comment comptez-vous faire le rattrapage pour 2009 et communiquer ce point aux salariés pour 2009 et 2010?

Réponse : La loi du 30 juin 2004 a instauré une journée de solidarité en faveur des personnes âgées et dépendantes.

Le principe de la journée de solidarité est maintenu (loi du 16 avril 2008) mais rend au lundi de Pentecôte son caractère férié. Les salariés ne travaillent donc pas ce jour. Cette même loi prévoit dès lors que les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité soient fixées au sein des entreprises.

A FTSA, la journée de solidarité s'effectue donc selon les modalités suivantes :

- pour les salariés y compris les cadres exécutifs autonomes (CEA), dont la réduction du temps de travail s'exprime sous forme de jour de temps libre (JTL), est retenu un JTL. Ainsi votre nouveau crédit sera automatiquement diminué d'un JTL chaque année ;
- les salariés ne bénéficiant pas d'une réduction du temps de travail sous forme de JTL, effectuent 7 heures de travail, réparties en une heure de plus par jour pendant 7 jours, selon une période déterminée par le salarié et son manager ;
- les collaborateurs et les cadres opérationnels de proximité (COP), dont la journée habituelle de travail est différente de 7 heures, verront une de leurs journées de travail ajustée à une durée de 7 heures, en accord avec leur manager
- pour les salariés à temps partiel, cette journée de 7 heures est réduite proportionnellement à leur durée de travail ; par exemple, pour un salarié à mi-temps, la limite sera fixée à 3,5 heures ($7 \text{ h} / 2$) ; un salarié à temps partiel à 80 % verra une de ses journées de travail fixée à 5 h 36 mn. ($7 \text{ h} \times 0,8$).

Au titre de cette journée de solidarité, France Télécom s'acquitte d'une contribution solidarité autonomie de 0,3 % de la masse salariale.

17-Pourquoi le complément FT baisse lorsqu'un salarié de grade III 2 a une augmentation d'indice et donc de salaire ?

Réponse : Le grade 3-2 correspond à un niveau de cadre et la rémunération pour les cadres est une rémunération globale et managériale. L'augmentation correspond à la décision managériale et non au changement d'indice quand il y en a un, le CFT servant dans ce cas de variable d'ajustement.

18-En complément de la question 17, qu'en est-il du complément FT pour les autres grades ?

Réponse : Inchangé sauf décision ponctuelle de réajustement des minimas par niveau CCNT.

Questions des DP CFE-CGC d'Avril 2010

1. PVM : Peut-on connaître les montants moyens et les maximums des PVM par niveau pour le S2 2009?

Réponse : AVSC : les moyennes des Parts Individuelles sont :

Dbis : 4%

E : 7%

F : 8%

La moyenne de la PVM versée aux cadres de l'AVSC SOA est de 2 208 €uros avec un minimum de 377 € et un maximum de 7 078 €. On ne peut décliner par niveau, certains n'étant pas assez représentés.

AG Pro : les moyennes des Parts Individuelles sont :

Dbis : 4,64%

E : 7,38%

F : 8,77%

2. PVM S1 2010 : quels sont les items et les objectifs pris en compte pour la part collective?

Réponse : Le respect du contrat de service est pris en compte dans les objectifs PVM S1 2010.

3. Nouveau bulletin de paie : Pour certaines personnes, sur le nouveau bulletin l'établissement d'affectation n'apparaît pas, l'adresse personnelle est tronquée, le net n'apparaît pas. Est-ce une version définitive?

Réponse : Il s'agit sans doute d'un problème particulier, à signaler au CSRH

4. Pouvez-vous nous communiquer un calendrier des promotions pour l'AVSC et l'AGPRO pour 2010?

Réponse : Ils ne sont pas validés à ce jour.

5. Les élections DP de l'AGPRO approchent à grands pas, quel est l'avenir de l'établissement DP de l'AVSC Bordeaux?

Réponse : Des négociations avaient été entamées début S2 2009 concernant l'évolution des sites EDP suite aux élections de l'AGPRO. Ces négociations devraient reprendre prochainement.

6. Dans l'accord "Perspective- Emploi et compétences- Développement professionnel- Formation- Mobilité" du 5 mars 2010, il est écrit à l'article 1.5 "Lors d'une mobilité à l'initiative de l'entreprise, l'entreprise garantit la prise en charge des coûts réels et induits de cette mobilité.". Pouvez-vous expliquer cet article? Quels sont les frais pris en charge? S'applique-t-il aux mobilités qui ont eu lieu avant la signature de l'accord?

Réponse : Nous attendons la note décrivant les modalités d'application de l'Accord.